Enquête Publique
4/3 - 5/4/2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE

MOUANS-SARTOUX

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
Sous-Préfète
Françoise TAHERI

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000
PARTIE OUEST

Janvier 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé le 27 juin 2018	
ENQUETE DU : 4 mars 2019 au 5 avril 2019	
APPROBATION DU PPR :	
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE	SOL CONCEPT

LEGENDE :

Périmètre d'étude

Zones réglementées

- R — ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
- R* — ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
- RR* — ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
- E* — ZONE BLEUE : zone d'aléa moyen d'effondrement pouvant être accompagné d'autres phénomènes soumise à des mesures de prévention
- E — ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

G : glissement

E : effondrement

Eb : éboulement chute de blocs
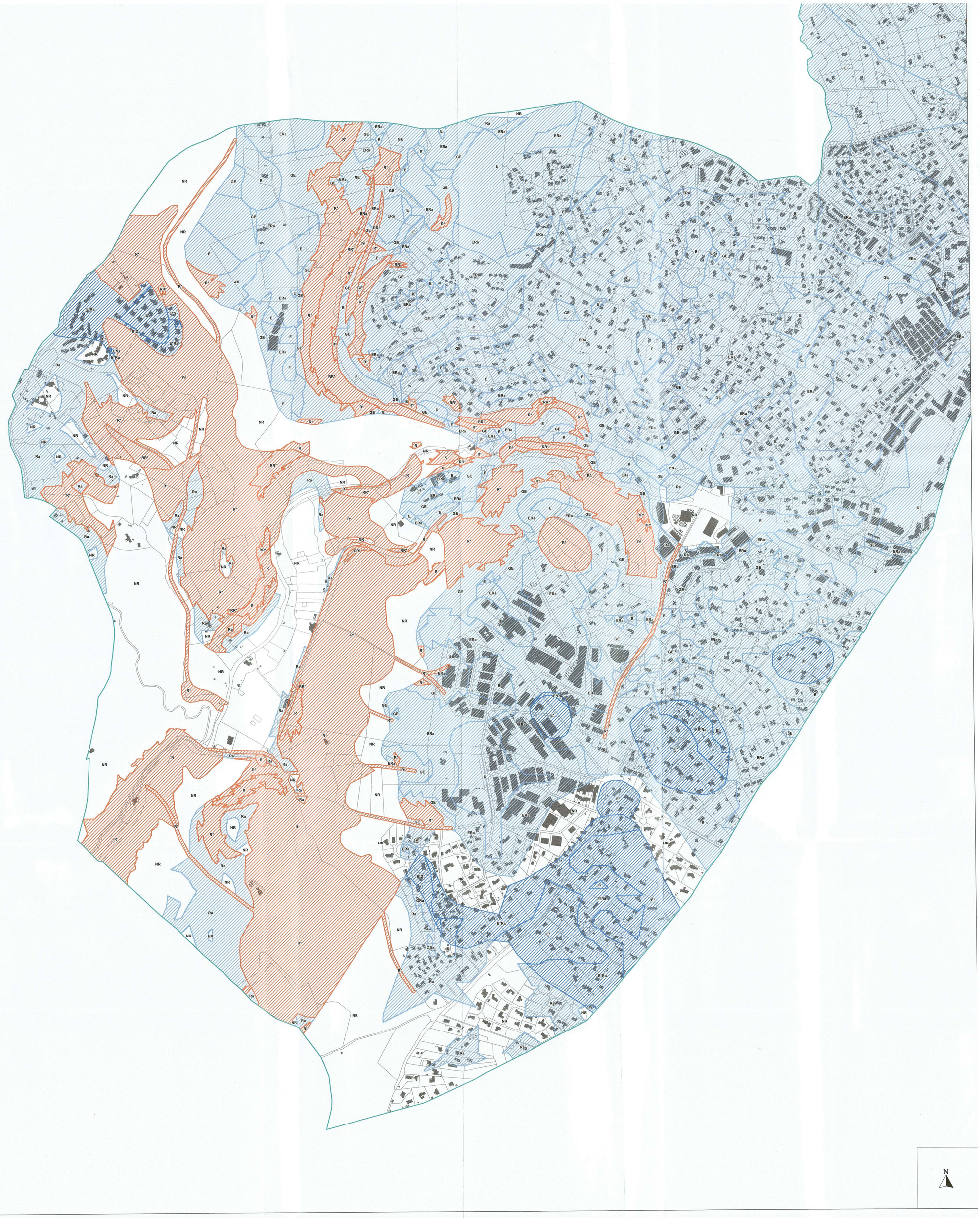
Ra : ravinement